

## TARIFS CARTES DE PECHE 2023

Cartes de Pêche	Tarifs 2023	Description
<b>Carte Personne Majeure Interfédérale EHGO</b>	<b>105,00 €</b>	Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Pêche de la carpe la nuit. Pêche dans tous les départements de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE. <b>Pour pêcher dans les autres départements, le pêcheur devra se renseigner dans le département de destination.</b> <b>Carte Personne Majeure Interfédérale EHGO sans CPMA : 64,80 €</b>
<b>Carte Personne Majeure</b>	<b>80,00 €</b>	Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Pêche de la carpe la nuit. <b>Pêche uniquement en Saône et Loire et sur le Domaine Public Français, limité à 1 seule canne.</b>
<b>Carte Personne Majeure Sans CPMA</b>	<b>42,80 €</b>	Carte fédérale délivrée à un pêcheur étranger au département, muni de sa carte réglementaire revêue de la CPMA Personne Majeure, qui demande à pêcher à 4 lignes sur le domaine public ou sur le domaine privé d'une AAPPMA de Saône-et-Loire.
<b>Carte Personne Majeure "Offre d'Automne"</b>	<b>40,00 €</b>	Carte disponible pour le 1er septembre 2023 et valable jusqu'au 31 décembre 2023. Cette carte de pêche permet la pêche dans les mêmes conditions que la carte Personne Majeure.
<b>Carte Personne Mineure</b>	<b>22,00 €</b>	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année ; jeune de moins de 12 ans souhaitant pêcher à 4 cannes. Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Cette carte est valable dans tous les départements des Ententes Réciprocaires EHGO, Club Halieutique et URNE. Les détenteurs de la carte personne mineure venant des départements n'adhérant pas aux Ententes Réciprocaires ci-dessus peuvent pêcher en Saône-et-Loire.
<b>Carte Découverte moins de 12 ans</b>	<b>7,00 €</b>	Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. Tous modes de pêche. <b>1 canne en 1ère et 2ème catégorie.</b> Cette carte est valable dans tous les départements des Ententes Réciprocaires EHGO, Club Halieutique et URNE. Les détenteurs de la carte découverte moins de 12 ans venant des départements n'adhérant pas aux Ententes Réciprocaires peuvent pêcher en Saône-et-Loire.
<b>Carte promotionnelle Découverte Femme</b>	<b>36,00 €</b>	Tous modes de pêche. <b>1 canne en 1ère et 2ème catégorie.</b> Cette carte est valable dans tous les départements des Ententes Réciprocaires EHGO, Club Halieutique et URNE. Les detentrices de la carte découverte femme venant des départements n'adhérant pas aux Ententes Réciprocaires ci-dessus peuvent pêcher en Saône-et-Loire, uniquement sur le Domaine Public.
<b>Carte Journalière</b>	<b>12,00 €</b>	Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Validité : 1 journée, du 1er janvier au 31 décembre. <b>Cette carte est valable uniquement dans le département de Saône-et-Loire.</b>
<b>Carte Journalière sans CPMA</b>	<b>7,60 €</b>	<b>Destinée au pêcheur détenteur d'une carte comportant une CPMA annuelle de l'année en cours.</b> Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Validité : 1 journée, du 1er janvier au 31 décembre. <b>Cette carte est valable uniquement dans le département de Saône-et-Loire.</b>
<b>Carte Hebdomadaire</b>	<b>34,00 €</b>	Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Validité : <b>7 jours consécutifs, du 1er janvier au 31 décembre.</b> Cette carte est valable dans tous les départements des Ententes Réciprocaires EHGO, Club Halieutique et URNE.
<b>Carte Hebdomadaire sans CPMA</b>	<b>20,50 €</b>	<b>Destinée au pêcheur détenteur d'une carte comportant une CPMA annuelle de l'année en cours.</b> Tous modes de pêche. 1 canne en 1ère catégorie, 4 cannes en 2ème catégorie. Validité : <b>7 jours consécutifs, du 1er janvier au 31 décembre.</b> Cette carte est valable dans tous les départements des Ententes Réciprocaires EHGO, Club Halieutique et URNE.
<b>Option isolée « Vignette EHGO »</b>	<b>40,00 €</b>	Cette option peut être vendue au pêcheur titulaire d'une Carte Personne Majeure d'une AAPPMA réciprocaire qui n'aurait pas opté dès le départ pour la Carte Interfédérale EHGO.